



**Vous êtes ici :**

Évaluations en  
France

□ L'évaluation par le  
Hcéres

□ **L'évaluation par les  
pairs**

## L'évaluation par les pairs

Les expertes et experts contribuent à la qualité et à l'indépendance des évaluations du Hcéres. Ils sont nommés par le Haut Conseil et accompagnés tout au long du processus d'évaluation.

---

### Les experts sont :

- sollicités pour leur expertise du domaine évalué ;
- responsables du jugement évaluatif ;
- dotés le cas échéant du rôle de présidente ou président des comités d'experts ;
- pleinement auteurs des rapports d'évaluation signés par le président ou la présidente du comité ;
  - [liste des experts ayant participé à une évaluation organisée par le Hcéres ↗](#)
- accompagnés par les équipes du Hcéres
  - [liste des conseillers et conseillères scientifiques du Hcéres ↗](#)

### Composition du comité d'expert

Les comités d'experts sont composés de professionnelles et de professionnels aux profils complémentaires, afin de garantir une analyse indépendante, qualitative et pluraliste.

La présidente ou le président du comité et les expertes et experts sont nommés par le Hcéres, dans le respect des principes suivants :

- neutralité, impartialité et absence de conflits d'intérêts ;
- compétences et expériences en adéquation avec le périmètre de l'évaluation ;
- diversité des expertises et équilibre femmes-hommes ;
- ouverture internationale, lorsque cela est pertinent ;
- composition adaptée aux caractéristiques de l'acteur évalué.

Selon la nature de l'évaluation, le comité peut intégrer des profils complémentaires, notamment issus :

- des étudiants ou jeunes diplômés ;
- de la sphère administrative de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- du monde socio-économique, associatif ou culturel ;
- des instances d'évaluation des personnels et des personnels d'appui à la recherche.